Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et de l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit : Horizon Leaders Europe (ci-après le « Produit Financier »)
Identifiant de l'entité juridique : 969500S435W9TB60SR24

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification établi dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables avec un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il réalisera un minimum d'investissements **durables ayant un objectif environnemental:**	☐ Il **promeut** les **caractéristiques environnementales/sociales(E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il aura une proportion minimale de **20%** d'investissements durables.
☐ dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE
	☒ avec un objectif social
☐ Il fera un minimum d'investissements **durables avec un objectif social :**	☐ Il promeut les caractéristiques E/S, mais **ne fera pas d'investissements durables**

Quelles sont les caractéristiques environnementales et/ou sociales favorisées par ce Produit Financier ?

La stratégie d'investissement de ce Produit Financier repose sur la conviction que sur le long terme, les entreprises vertueuses ou engagées sur les thématiques environnementales et sociales présentent un meilleur couple rendement/risque pour les investisseurs.

Ainsi, les caractéristiques environnementales et sociales du fonds sont analysés au travers d'une méthodologie développée en interne : la méthode « FED », pour Financement des Entreprises Durables. Cet outil de suivi, d'analyse et de notation consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise selon 62 critères extra-financiers. Quatre thèmes sont évalués suivant ces pondérations : Social (30% de la note finale), Gouvernance (30%) Environnement (25%) et Parties Prenantes (15%).

A partir des notations « FED », une catégorie « FED » est attribuée pour chaque émetteur :

- Leader (entreprises durables et matures très avancées dans la prise en compte des enjeux extra-financiers analysés) ;
- Avancé (Entreprises ayant entrepris une démarche de développement durable volontaire dans la prise en compte ces enjeux) ;
- Limité (Entreprises en retard dans la prise en compte de ces enjeux), leur part est limitée à 20% afin d'encadrer le risque extra-financier, le poids de l'ensemble des entreprises catégorisées « Limitées » par notre méthode FED est fixé à 20% maximum de l'actif net. Par ailleurs, lorsque le poids au sein du portefeuille d'une entreprise « Limitée » excède 2%,

l'équipe de gestion déclenche une analyse plus approfondie des facteurs qui expliquent cette faible notation afin d'ouvrir une démarche d'engagement avec l'émetteur.

La méthode FED permet aux gérants de favoriser les entreprises durables. L'identification des entreprises ayant mis en place les meilleures politiques RSE permet ainsi aux gérants de mettre en place une stratégie d'investissement ou de financement à impact. Elle vise à accélérer la transformation durable de l'économie réelle par les entreprises cotées dans lesquelles ils investissent.

La méthode FED permet également de limiter les entreprises qui prennent peu ou pas en compte les enjeux ESG et PP. Par leur faible maturité, ces dernières sont catégorisées en « Limitées » car elles pourraient conduire à des externalités négatives (pollution excessive, érosion de la biodiversité, discriminations d'une population, …) qui vont à l'encontre de la recherche d'impact de notre philosophie d'investisseur responsable.

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'atteinte de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce Produit Financier ?**

Les indicateurs de durabilité évaluent dans quelle lmesure les caractéristiques environnementales ou sociales sont promues par le produit financier.

Les performances extra-financières de l'ensemble des entreprises (près de 600 entreprises françaises et européennes) dans lesquelles les gérants investissent ou souhaitent investir au sein du Produit Financier sont analysées et notées à travers la méthode FED. A travers cette méthode décrite précedemment, les entreprises « limitées » se voient restreintes au sein du Produit Financier.

Le Produit Financier entend également obtenir une intensité carbone plus faible que son univers d'investissement (calcul en moyenne pondérée).

Talence Patrival a mis en œuvre une définition de l'investissement durable.

Chez Talence Patrival, pour bénéficier de l'appellation « Investissement Durable », l'entreprise dans laquelle le Produit Financier investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives)
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance

Talence Patrival a mis en place fin 2022 une méthodologie visant à décerner le qualificatif de « durable » à un investissement. Cette méthodologie est disponible sur simple demande.

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le Produit Financier a partiellement l'intention de réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Le Produit Financier met en œuvre une gestion qui intègre les risques de durabilité et ainsi une approche extra-financière. Il vise plusieurs objectifs :

- la limitation des risques environnementaux et sociaux via l'analyse extra-financière FED et la surperformance extra-financière du Produit Financier selon la notation FED (moyenne mondérée) par rapport à son univers d'investissement
- l'investissement dans au moins 20% d'Investissements Durables
- la réduction de l'empreinte carbone, avec une intensité carbone plus faible que son univers d'investissement

L'équipe de Talence Patrival mesure l'impact du Produit Financier sur le réchauffement climatique via le cumul des émissions carbone (SCOPE 1 et 2) du portefeuille Horizon Leaders Europe et de son univers, par rapport aux poids de ces sociétés dans le Produit Financier et dans l'univers.

Le Produit Financier ambitionne d'obtenir une meilleure performance sur le volet Environnement, avec une plus faible intensité Carbone Scope 1 et 2 du fonds par rapport à son univers.

● Comment les investissements durables que le Produit Financier a partiellement l'intention de réaliser ne causent-ils pas de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?

Talence Patrival applique un socle commun sur ses actifs gérés, reposant sur des processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques, permettant de s'assurer que les investissements du Produit Financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social. Les processus suivant permettent de réduire l'exposition du Produit Financier à des préjudices significatifs :

- filtre d'exclusions normatives et sectorielles
- filtre d'exclusions liées à des controverses
- filtre de sélectivité ESG
- gestion des risques de controverses
- filtre d'exclusion et de pilotage des incidences négatives

● Comment les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Les principales incidences négatives (PAI) correspondent aux impacts les plus négatifs liés à des décisions d'investissement, en termes de durabilité. Ces PAI sont liées aux sujets environnementaux, sociaux et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les principaux impacts négatifs correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs PAI sont conçus comme un socle de mesures à prendre en considération au sein du processus d'investissement de l'ensemble des Produits Financiers gérés par Talence Patrival qui intègrent des critères ESG (Art. 8 et 9).

Talence Patrival collecte et mesure les données liées aux PAI des sociétés dans lesquelles les gérants investissent en vue de maîtriser les principales incidences négatives des investissements. Ces PAI sont prises en compte pour établir la définition d'« investissement durable » établie par le Comité d'Investissement Durable Interne.

Le tableau ci-dessous décrit en détail les principales incidences négatives et les indicateurs qui permettent de les mesurer, pour en limiter les risques de durabilité.

Thème	**PAI**	**Indicateur de mesure**
CLIMAT ET ENVIRONNEMENT		
Emissions de gaz à effet de serre	**1.** Emissions de GES	Scope 1 (tCo2 eq)
		Scope 2 (tCo2 eq)
		Scope 3 (tCo2 eq)
	2. Empreinte carbone	Total des émissions de GES (tCo2 eq)
	3. Intensité de GES	Intensité de GES des entreprises financées (tCo2 eq/M€ de chiffre d'affaires)

	4. Exposition au secteur des combustibles fossiles	% d'exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (>1% du chiffre d'affaires)
	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	% de production d'énergies non renouvelables des entreprises financées
		% de consommation d'énergies non renouvelables des entreprises financées
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'€ de revenus des entreprises financées, par secteur à fort impact climatique
Biodiversité	**7.** Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont un impact négatif sur ces zones
Eau	**8.** Emissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (kg/M€ de financement)
Déchets	**9.** Déchets dangereux et radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée (T/M€ de financement)
Politique de réduction des émissions	**Additionnel** : Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Part des investissements dans les entreprises détenues sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris
SOCIAL, RESPECT DES DROITS HUMAINS		
Indicateurs sociaux et liés à l'emploi	**10.** Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	% d'investissements dans des entreprises financées impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité et le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE	Part des émetteurs ne disposant ni de mécanisme de traitement des plaintes et griefs, ni de politique de mécanisme de conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	12. Ecart de rémunération hommes/femmes non ajusté Méthode de calcul	Moyenne pondérée du nombre d'employés de l'écart de rémunération hommes/femmes non ajusté des entreprises financées
	13. Diversité des sexes au sein du Conseil d'Administration	Rapport moyen du nombre de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration (ou équivalent) des entreprises

Activité controversée (éthiquement ou économiquement non durable)	**14**. Exposition à des armes controversées	Part d'investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées
Politiques anti-corruption	**Additionnel** : Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Part des investissements dans des entités qui n'ont pas de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin conformes à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

A travers le processus de prise en compte des principales incidences négatives décrit ci-dessus, le Produit Financier est conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En effet, Talence Patrival qualifie de normatives les exclusions qui découlent du non-respect de normes internationales. A ce titre, elle exclue des émetteurs enfreignant gravement les conventions d'Ottawa et/ou d'Oslo, relevant des juridictions à haut risque ou non-coopératives visées par le GAFI ou encore des entreprises ne respectant pas les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Ce filtre exclut les entreprises les plus controversées coupables de la violation des grands principes édictés par des lois et des traités internationaux axés sur le respect de l'environnement, sur les principes relatifs aux droits de l'Homme, sur les normes internationales du travail.

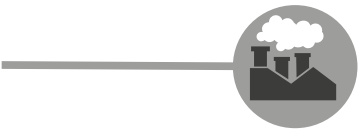

Le Produit Financier tient-il compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Le Produit Financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement durable :

- filtre d'exclusions normatives et sectorielles
- filtre d'exclusions liées à des controverses
- filtre de sélectivité ESG
- gestion des risques de controverses
- filtre d'exclusion et de pilotage des incidences négatives

Talence Patrival collecte et mesure les données liées aux PAI des sociétés dans lesquelles les gérants investissent en vue de maîtriser les principales incidences négatives des investissements. Ces PAI sont prises en compte pour établir la définition d'« investissement durable » établie par le Comité d'Investissement Durable Interne.

Le tableau présenté plus haut décrit en détail les principales incidences négatives et les indicateurs qui permettent de les mesurer pour en limiter les risques de durabilité.

Quelle stratégie d'investissement ce Produit Financier suit-il ?

La stratégie de placement oriente les décisions d'investissement en fonction de facteurs tels que les objectifs de placement et la tolérance au risque.

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le produit financier investit 20% de ses actifs dans des actifs considérés comme étant des investissements durables. Pour bénéficier de l'appellation « Investissement Durable », l'entreprise dans laquelle le Produit Financier investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives)
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance

Le processus d'investissement se décompose en deux étapes :

1. Une analyse approfondie de thématiques structurelles durables se caractérisant par une recherche détaillée d'impact sur la chaîne de valeur. Ce processus a pour but d'identifier les industries qui sont impactées positivement ou négativement par les tendances identifiées et de comprendre si les équilibres de marchés seront altérés durablement. Puis une quantification de potentiels de marchés, l'établissement de scénarios définis dans le temps et chiffrés, de croissance de marchés (optimistes, centraux, pessimistes) et une analyse des sociétés concernées débouchant sur une classification des thématiques identifiées.

2. Ce processus est ensuite complété par une approche dite « bottom up », consistant dans une sélection des sociétés pour leurs qualités fondamentales intrinsèques : leur positionnement, leurs avantages comparatifs, leurs leviers de croissance et d'amélioration de marges, leur allocation du capital, leur financement et la qualité de leur management, au sein des secteurs précédemment retenus, fondée sur une analyse fondamentale, débouchant sur une valorisation et une notation par le biais d'un outil propriétaire : le « Scoring Talence Patrival ».

Pour concilier la recherche de performance et la prise en compte des enjeux de développement durable, les entreprises sélectionnées sont par ailleurs analysées au travers de la méthode FED décrite précédemment.

Afin d'encadrer le risque extra-financier, le poids de l'ensemble des entreprises catégorisées « Limitées » par la méthode FED est fixé à 20% maximum des actifs investis.

Par ailleurs, lorsque le poids au sein du portefeuille d'une entreprise « Limitée » excède 2%, l'équipe de gestion déclenche une analyse plus approfondie des facteurs qui expliquent cette faible notation afin d'ouvrir une démarche d'engagement avec l'émetteur.

● Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements permettant d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Comme énoncé plus haut, le Produit Financier met en œuvre une stratégie d'investissement en plusieurs étapes :

- filtre d'investissement durable (20% des investissement doivent passer ce filtre lié à la prise en compte des PAI et la contribution substancielle sociale)
- filtre extra-financier (limitation de la catégorie « limitée » à 20% de l'actif net et engagement des entreprises « limitées » si leurs poids dépassent 2% du portefeuille) et financier global

- **Quel est le taux minimum engagé pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Non applicable

- **Quelle est la politique d'évaluation des bonnes pratiques de gouvernance des entreprises détenues ?**

Les bonnes pratiques de gouvernance sont analysées et notées à travers la méthode FED « Financement des Entreprises Durables ». La méthode FED est un outil propriétaire de suivi, d'analyse et de notation qui consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon 70 critères extra-financiers.

Ces indicateurs collectés sont issus de sources d'informations extra-financières externes (Document d'enregistrement universel des sociétés, rapports RSE, contacts avec les entreprises analysées, fournisseurs de données ESG, etc.). Parmi les 4 thèmes analysés, la gouvernance représente 30% de la note.

Cette notation est réalisée à travers l'analyse de 6 critères principaux (18 données collectées) :

- la diversité du Conseil d'administration
- la structure du Conseil d'administration
- le Comité de rémunération
- la mesure de l'alignement des intérêts avec les actionnaires et la Direction
- les mesures d'incitation en vue d'une amélioration des pratiques ESG
- la mise en place d'engagement RSE

Pour qu'un investissement soit qualifié d'investissement durable, cette étape dédiée à la « bonne gouvernance » doit valider au moins 2 critères principaux parmis les 6 listés ci-dessus.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre** d'affaires qui reflète la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises détenues
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) montrant les investissements verts réalisés par les entreprises détenues, exemple pour une transition vers une économie verte.
- **des dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues.

Quelle est la répartition des actifs et la part minimale des investissements durables ?

Le Produit Financier investit 20% de son actif dans des valeurs qui ont été considérées comme étant

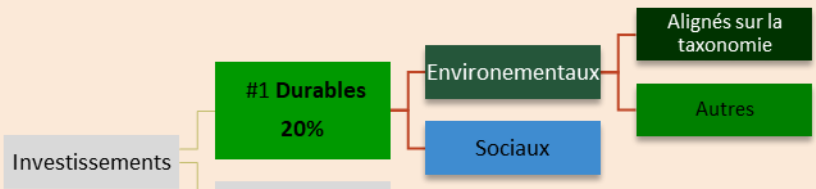

#1 Durable couvre les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux.

 # 2 Non durable comprend les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

desinvestissements durables

Les bonnes pratiques de gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible intensité de carbonene ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent notamment aux meilleures performances.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Produit Financier s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne

Les deux graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du Produit Financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du Produit Financier autres que les obligations souveraines.

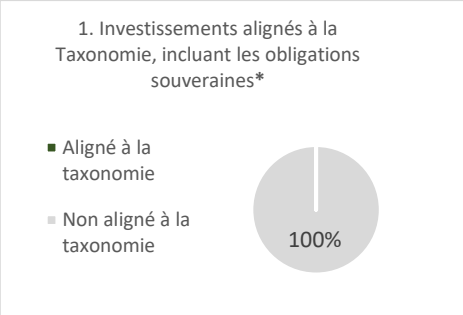

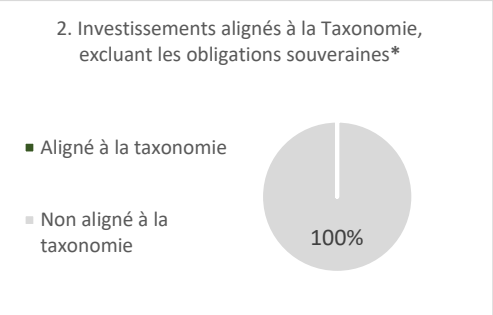

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Quelle est la part minimum des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier investit 20% de son actif dans des valeurs qui ont été considérées comme étant des investissements durables.

Quelle est la part minimale d'investissements durables à objectif social ?

Le produit financier investit 20% de son actif dans des valeurs qui ont été considérées comme étant des investissements durables.

Quels sont les investissements inclus dans « #2 Non durable », quel est leur objectif et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Il y a 80% des investissements inclus dans "#2 Non durable".

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Un indice spécifique est-il désigné comme référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable ?

- **Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité d'une manière qui est continuellement alignée sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement avec la méthodologie de l'indice est-il assuré en permanence ?**

Non applicable

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

Non applicable

- **Où peut-on trouver la méthodologie utilisée pour calculer l'indice désigné ?**

Non applicable

Où puis-je trouver plus d'informations spécifiques aux produits en ligne ?

De plus amples informations spécifiques aux produits sont disponibles sur le site internet de Talence Patrival www.talencegestion.fr

Sont ainsi mis à la disposition des investisseurs les documents suivants, mis à jour annuellement :

- Charte d'Investisseur Responsable ;
- Code de transparence AFG/FIR du fonds Empreinte Emploi France ;
- Rapport de gestion ESG ;
- Politique de gestion des risques de durabilité dans les processus de décision d'investissement ;
- Politique et rapport d'engagement actionnarial ;
- Politique de vote ;
- Rapport sur l'exercice des droits de vote ;
- Rapport Article 29 de la Loi énergie et climat.

Les notations extra financières du Produit Financier Empreinte Emploi France, ainsi que les indicateurs extra-financiers d'impact, sont fournis par ailleurs sur les supports de communication suivants :

- Rapport mensuel de l'OPC ;
- Rapport annuel de l'OPC ;
- Présentation institutionnelle ;
- Rapport d'impact, mis à jour annuellement.

Les investisseurs peuvent obtenir ces documents à tout moment sur simple demande formulée auprès de la société de gestion. Ceux-ci sont également librement accessibles sur son site internet (www.talencegestion.fr).